

Rapport N° 2024/137

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé
« Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain »

Nyon, le 12 juin 2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'examiner le postulat mentionné en titre s'est réunie une première fois le 23 avril 2024. Étaient présent·e·s Damien Andrievici, Sébastien Delahaye, Robert Jenefsky, Evren Kiefer (en remplacement de Armelle DuPasquier), Robert Lütjens, John Santantoniou, Vincent Schmied, Julien Urfer, David Weaver et Sacha Vuadens (président et rapporteur). La commission s'est réunie une seconde fois, le 5 juin 2024, en présence de Damien Andrievici, Sébastien Delahaye, Robert Jenefsky, Robert Lütjens, John Santantoniou, Julien Urfer, Christine Vuagniaux (en remplacement de Vincent Schmied), Mark Weaver (en remplacement de David Weaver) et Sacha Vuadens (président et rapporteur). Evren Kiefer n'a pas été remplacé lors de cette seconde séance.

Roxane Faraut, Conseillère municipale en charge des transports publics, Philippe Maag, Chef du service des infrastructures et Caroline Dorst, adjointe au Chef du service des infrastructures, étaient présents à la première séance. La commission tient à les remercier pour leurs explications détaillées et leurs réponses aux questions émises.

Contexte et présentation de la première séance

Madame Faraut a rappelé que le lancement du réseau de bus urbain en 2014 a permis d'améliorer la cadence, la fiabilité et la ponctualité des transports publics à Nyon, augmentant ainsi leur fréquentation et la fidélisation des usagères et usagers. Les tarifs des transports publics à Nyon sont régis par la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) Mobilis, imposant une tarification uniforme et limitant la liberté en matière de tarification des communes. La Municipalité a insisté sur l'importance de réviser cette structure pour aligner les objectifs de mobilité avec le Plan Climat vaudois.

La ville offre diverses subventions pour rendre les transports publics plus accessibles : carnets de 10 tickets de bus, kits de mobilité pour les nouveaux résidents, cartes journalières CFF, et abonnements annuels Mobilis subventionnés. Des gratuités ponctuelles sont aussi offertes lors des marchés de printemps et d'automne, et pour les touristes séjournant dans les hôtels de Nyon. En 2023, la ville a subventionné les transports publics à hauteur de CHF 127'750.-, et investit également CHF 4'063'040.- annuellement pour le financement du réseau urbain.

La Municipalité a comparé les subventions offertes à Nyon avec celles d'autres villes vaudoises comme Montreux, Morges, Yverdon et Vevey, montrant que Nyon propose un panel de subventions relativement riche. La Municipalité conclut que les subventions actuelles permettent une tarification plus abordable et encouragent l'utilisation des transports publics. Elle souligne la nécessité d'une réorganisation de la CTV pour faire évoluer les tarifs Mobilis, et mentionne que la ville continue de compenser les augmentations tarifaires pour maintenir l'attractivité des offres de transports publics.

Discussion

La commission a exprimé sa profonde déception sur la réponse de la Municipalité concernant l'introduction d'un tarif urbain spécifique, comme demandé par M. Jenefsky. En effet, dans sa réponse la Municipalité décrit en détail les mesures existantes, sans pourtant effectuer l'analyse demandée par le postulat de M. Jenefsky, ce que la commission regrette. La commission reconnaît l'effort déjà fait par la Municipalité, tout en constatant que les allègements accordés bénéficient principalement aux abonné-es, laissant de côté les usagères et usagers ponctuel-le-s.

Plusieurs membres de la commission ont également contesté la pertinence des comparaisons faites par la Municipalité avec des villes comme Lausanne et Morges. La Municipalité a souligné que les offres actuelles de Nyon sont avantageuses, mais la commission estime que cela ne répond pas au besoin spécifique d'un tarif urbain adapté à Nyon, comme cela existe à Genève avec le billet « saut de puce ».

La commission a également émis une critique sur le manque de représentation directe des intérêts des communes au sein de Mobilis. Cette absence de voix directe dans les décisions tarifaires a été perçue comme une limitation majeure à la capacité des communes de répondre de manière flexible et adaptée aux besoins locaux.

Certain-e-s membres ont mis en avant que les mesures actuelles ne sont pas suffisantes pour rendre les transports publics accessibles à toutes les résidentes et résidents, en particulier pour celles et ceux ayant des moyens limités. L'idée d'introduire un carnet « saut de puce » à un tarif réduit a été largement discutée, avec une critique sur l'absence d'une étude spécifique pour évaluer son potentiel impact sur l'utilisation des transports publics. D'autres membres de la commission trouvent qu'un tarif « saut de puce » devrait être disponible pour l'achat d'un billet individuel, sans l'obligation d'acheter un carnet de 10 billets.

La commission a également relevé des préoccupations concernant l'efficacité des subventions actuelles, comme les carnets de tickets de bus, et leur impact réel sur l'utilisation des transports publics. La perception est que ces mesures ne suffisent pas à compenser le manque de flexibilité tarifaire imposé par Mobilis, et que des alternatives plus ciblées et innovantes devraient être explorées.

Un autre point de désaccord a concerné l'absence de discussions inter-régionales entre les zones tarifaires genevoises et vaudoises. La commission a noté que, bien que la Municipalité ait expliqué les contraintes actuelles, il manque une initiative proactive pour améliorer la coordination avec d'autres régions, comme Genève, qui pourraient offrir des solutions intéressantes pour Nyon.

Questions posées par écrit à la Municipalité

À la suite de la séance, les questions suivantes ont été posées à la Municipalité (en italique, les réponses de la Municipalité). La commission les a appréciées lors de sa seconde séance.

1. Examen de la proposition de M. Jenefsky

Question : M. Jenefsky demandait à la Municipalité d'examiner comment l'introduction d'un tarif urbain pourrait encourager un plus grand nombre d'usagers à opter pour les transports publics, notamment pour des trajets courts au sein de Nyon. Pourquoi cette analyse n'a-t-elle pas été menée ?

Réponse : *un billet court parcours existe à Lausanne ou Morges, au tarif de CHF 2.30.-. Ce titre de transport permet à l'utilisateur d'effectuer 1 à 3 arrêts maximum sur un temps limité de 30 minutes. La Ville de Nyon propose quant à elle, l'offre de carnets de 10 tickets de bus à CHF 20.-, soit le ticket de bus au prix unitaire de CHF 2.-, avec une limite de temps d'1h. Dès lors, l'offre proposée par la Ville de Nyon est plus avantageuse que le billet court parcours. La Municipalité considère donc que le dispositif en place est attractif et répond déjà à la demande du postulant.*

Commentaire de la commission : la réponse de la Municipalité ne satisfait pas la commission. Elle se concentre sur une comparaison avec des offres existantes dans d'autres villes vaudoises (et pas, par exemple Genève, qui est plus avantageuse pour les "sauts de puce"), mettant en avant que l'offre actuelle de Nyon est plus avantageuse. Cependant, cela ne répond pas directement à la demande d'examiner de nouvelles possibilités tarifaires spécifiques à Nyon. La Municipalité ne traite donc pas pleinement le sujet du postulat en n'explorant pas de nouvelles options tarifaires.

2. Représentation lors des négociations tarifaires

Question : qui représente précisément Nyon lors des discussions tarifaires au sein de Mobilis ? Quel rôle les Transports Publics Nyonnais jouent-ils spécifiquement dans ces négociations ?

Réponse : *la Ville de Nyon est représentée par les TPN dans les discussions tarifaires Mobilis. Les Communes ne sont malheureusement pas représentées.*

Commentaire de la commission : La commission estime que la réponse est incomplète. Les TPN sont détenus en majorité par la Ville, cette dernière ayant la possibilité de donner des instructions à ses représentants pour protéger ses intérêts. Il n'est pas expliqué comment TPN défend ses intérêts et ceux de leurs propriétaires.

3. Influence dans la prise de décision de Mobilis

Question : quelle influence la ville de Nyon peut-elle réellement exercer sur les décisions tarifaires au sein de Mobilis, notamment en ce qui concerne l'introduction de nouvelles structures tarifaires ?

Réponse : *malheureusement, les Communes n'ont aucune influence sur les décisions tarifaires. Il semble que le Canton n'a non plus de levier direct sur les tarifs Mobilis. Comme indiqué dans le rapport valant réponse au postulat de Monsieur Jenefsky, la zone 20, Nyon, Eysins, Prangins fait partie de la Communauté tarifaire Mobilis. Cette société simple regroupe 13 entreprises de transports publics qui forment la Communauté tarifaire vaudoise (CTV).*

De manière individuelle, tant les communes que les transporteurs, ne détiennent de marge de manœuvre sur la tarification pratiquée par la Communauté tarifaire Mobilis.

Les Communes n'ont qu'une seule façon de faire baisser la tarification pratiquée, en octroyant à leurs frais, des subventions à leurs administrés, comme le fait déjà la Ville de Nyon.

La Ville de Nyon peut demander à Mobilis un allègement tarifaire sur la zone 20. En revanche, cet allègement tarifaire induisant une perte de recettes pour Mobilis lui sera facturé, comme c'est le cas, par exemple, lors de la gratuité des transports publics pour les marchés de printemps et d'automne."

Commentaire de la commission : idem commentaires d'avant. Dire que les communes n'ont aucun pouvoir est trop court.

4. Municipalités sur plusieurs zones tarifaires

Question : existe-t-il des exemples de Municipalités situées sur plusieurs zones tarifaires ? Si oui, quelles leçons peut-on tirer de leurs expériences concernant les décisions qui ont mené à cette configuration ? Quel est l'historique des discussions à ce sujet entre les zones genevoises et vaudoises ?

Réponse : *la Ville de Lausanne se situe sur 2 zones tarifaires. La multiplication de zones tarifaires a du sens si la taille de la Ville est relativement grande et les distances parcourues sont longues, ce qui n'est pas le cas à Nyon. Par ailleurs, la multiplication des zones tarifaires occasionnerait des coûts plus importants pour l'utilisateur. Pour rappel, un abonnement mensuel Mobilis 1 zone coûte CHF 71.- tandis qu'un abonnement mensuel Mobilis 2 zones coûte CHF 78.-. Par ailleurs, après vérification auprès du Canton, aucune discussion n'a eu lieu entre les zones genevoises et vaudoises à ce stade et rien n'est planifié pour un rapprochement entre Unireso et Mobilis. Néanmoins, des réflexions ont actuellement lieu au niveau fédéral la question des zones.*

Commentaire de la commission : la réponse satisfait en partie la commission, cette dernière ayant mal formulé sa question. Elle souhaitait en réalité questionner les communes étant sur plusieurs réseaux tarifaires, si cela existait (ce qui semble avoir été quand même compris par les services communaux au vu de la dernière partie de la réponse.). En outre, la commission est satisfaite de savoir ce qui existe ou non, même si elle est étonnée que ce sujet ne soit pas discuté par exemple au sein du Grand Genève par exemple, via Région de Nyon.

5. Rabais junior

Question : est-ce que la carte CFF junior fonctionne sur le réseau TPN ?

Réponse : *oui, nous confirmons que la carte CFF junior fonctionne sur le réseau TPN.*

Commentaire de la commission : la réponse satisfait la commission.

6. Coût total des TPN pour la Ville de Nyon

Question : combien coûtent au total les TPN à la Ville de Nyon ?

Réponse : *Voici ci-dessous les coûts des TPN en 2023 pour la Ville de Nyon :*

- *Contrat de prestations annuel : CHF 4'069'040.- selon les comptes 2023*
- *Carnets 10 tickets de bus : CHF 45'052.- (2023). Pour rappel, l'utilisateur paye son carnet de 10 tickets de bus CHF 20.- (soit CHF 2.- le ticket) au lieu de CHF 32.- plein tarif et CHF 24.- demi-tarif. En 2023, ce sont près de 3'074 carnets qui ont été subventionnés par la Ville.*
- *Subventions Mobilis zone 20 : CHF 70'557.- (2023)*
- *Gratuités pour les marchés de printemps et d'automne : CHF 11'624.- (2023)*
- *Total de CHF 4'196'273.- pour l'année 2023*

- *Pour rappel, en matière de financement des TP, la Ville de Nyon s'acquitte aussi de la facture « participation aux frais de transports, facture cantonale » pour un montant annuel de : CHF 2'001'446.- (2023)*

Commentaire de la commission : la réponse satisfait la commission.

Au surplus, à la suite de nos échanges lors de la séance de commission, la Municipalité va étudier la possibilité d'introduire des carnets de 10 tickets de bus junior.

Enfin, la Municipalité se déterminera dans les prochaines semaines sur la demande de Madame la Conseillère Ischi Kaplan au sujet de l'extension de la subvention Mobilis zone 20 à la population nyonnaise voyageant en direction de Genève.

Seconde discussion

A l'unanimité, la commission décide que le rapport-préavis 2024/137 ne répond pas au postulat de M. Jenefsky, qui demandait une analyse de faisabilité de l'introduction d'un tarif urbain TPN en Ville de Nyon.

Dès lors, la commission a décidé de proposer de refuser de prendre acte, et de soumettre immédiatement un nouveau postulat reprenant la demande initiale en précisant les éléments souhaités dans la réponse municipale.

Conclusion

En août passé, l'écrasante majorité de notre autorité, soit 71 personnes, renvoyait le postulat de notre collègue Jenefsky à la Municipalité pour qu'elle examine les effets d'un nouveau tarif urbain sur la fréquentation des transports publics, particulièrement pour les usagères et usagers occasionnels-les. Le rapport-préavis, ainsi que les réponses aux questions de la commission, s'attache principalement à détailler ce que Nyon fait déjà sans effectuer l'analyse demandée par le postulat. Dès lors, elle vous propose de refuser de prendre acte du rapport-préavis 2024/137 comme valant réponse au postulat de M. Jenefsky.

Elle vous invite également à la majorité à accepter le postulat qu'elle dépose ce soir et qui demande à la Municipalité d'étudier plus précisément les questions de tarifications des transports publics à Nyon, mais également de ce qu'elle compte faire pour sauvegarder les intérêts des Nyonnaises et des Nyonnais au sein de la communauté tarifaire Mobilis, voire au sein du Grand Genève via Région de Nyon.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2024/137 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain ».

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de refuser de prendre acte du rapport-préavis N° 2024/137 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Encourageons l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon avec un tarif urbain ».

Damien Andrievici, Sébastien Delahaye, Robert Jenefsky, Evren Kiefer, Robert Lütjens, John Santantoniou, Julien Urfer, Christine Vuagniaux, Mark Weaver et Sacha Vuadens (président et rapporteur)